

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2022-03

Séance du 27 janvier 2022

Nombre de membres : 31
En exercice : 31
Nombre de présents ou représentés : 23
Ayant pris part au vote : 23

Votes :

↳ Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

Adoptée à : l'unanimité

Date de la convocation :

↳ 18 janvier 2022

Transmise en Préfecture le :

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix heures,
le Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au CDG 83,
sous la présidence de Christian SIMON, Maire de LA CRAU,
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le secrétaire de séance désigné est Blandine MONIER,
Maire de EVENOS.

Présents ou représentés à la délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES (20)

Administrateurs titulaires présents :

Christian SIMON, Claude ALEMAGNA, Robert BENEVENTI, Thierry BONGIORNO, Paul BOUDOUBE, Bernard CHILINI, Romain DEBRAY, Laurent GUEIT, Blandine MONIER, Jean-Louis PORTAL,

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants :

Philippe BARTHELEMY (Chrystelle GOHARD), Sylvie SIRI (Michel PERRAULT).

Administrateurs titulaires représentés par procuration

Didier BREMOND à Thierry BONGIORNO, Philippe LEONELLI à Michel PERRAULT, René UGO à Chrystelle GOHARD

Administrateur(s) excusé(s) :

Gil BERNARDI, Claude CHEILAN, Michel GROS, Jacques PAUL, Nathalie PEREZ-LEROUX,

Administrateur(s) absent(s) :

///

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES (03)

Administrateurs titulaires présents :

Anne-Marie METAL

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants :

///

Administrateurs titulaires représentés par procuration

Hervé STASSINOS à Claude ALEMAGNA

Administrateur(s) excusé(s) :

Yannick SIMON

Administrateur(s) absent(s) :

///

COLLEGE SPECIFIQUE : ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS (Article 23-IV, Loi n° 84-53)
Représentants des Communes adhérentes (03)
Administrateurs titulaires présents : ///
Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : ///
Administrateurs titulaires représentés par procuration : Josée MASSI à Robert BENEVENTI, Frédéric MASQUELIER à Paul BOUDOUBE, Richard STRAMBIO à Bernard CHILINI
Administrateur(s) excusé(s) : ///
Administrateur(s) absent(s) : ///
Représentants des Etablissements Publics adhérents (02)
Administrateurs titulaires présents : Thierry ALBERTINI
Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : ///
Administrateurs titulaires représentés par procuration ///
Administrateur(s) excusé(s) : Marie-Hélène PARENT
Administrateur(s) absent(s) : ///
Représentants du Conseil Départemental du VAR (03)
Administrateurs titulaires présents : ///
Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : ///
Administrateurs titulaires représentés par procuration Patricia ARNOULD à Thierry ALBERTINI, Dominique LAIN à Christian SIMON
Administrateur(s) excusé(s) : Louis REYNIER
Administrateur(s) absent(s) : ///

Comptable assignataire, DUBOIS Régis : Excusé

Conformément l'article 24, alinéa 2, du Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

**N° 2022-03 : Dénomination de la Salle du Conseil d'Administration
« Jean-Mathieu MICHEL »**

Le 5 août 2019 Jean-Mathieu MICHEL, Maire de Signes, mourait dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il venait empêcher un dépôt sauvage de gravats sur sa Commune.

Jean-Mathieu MICHEL était l'un des membres les plus actifs du Conseil d'administration, présent à chaque assemblée, participant régulièrement aux échanges, n'hésitant pas à donner ses positions sur les orientations proposées apportant ainsi sa pierre au développement de notre établissement.

Son travail, son implication, sa volonté d'être toujours présent malgré un agenda et des contraintes liées à ses fonctions a permis, aux côtés des membres du Conseil d'Administration, de concrétiser les projets au service des communes et des établissements publics, de faire grandir le Centre de Gestion, de mettre en œuvre de nouvelles missions pour accompagner au quotidien, sur le terrain, les élus.

Jean-Mathieu MICHEL prenait aussi une part active au sein du Comité Technique. Là encore, il faisait entendre sa voix quant aux décisions portant sur l'organisation du travail et le fonctionnement des collectivités.

Sous son feutre, derrière son regard teinté de malice et de tendresse, se cachait un élu profondément humain, un homme érudit, fin qui savait, lorsqu'il le fallait, défendre avec courage les intérêts des collectivités et de leurs agents.

Le Président propose de lui rendre hommage en dénommant la Salle du Conseil d'Administration Salle Jean-Mathieu MICHEL, Maire de SIGNES de 1983 à 2019.

- . Le Conseil d'Administration,
- . Oui l'exposé de Monsieur le Président,
- . Après en avoir délibéré,

APPROUVE la dénomination de la Salle du Conseil d'Administration, Salle Jean-Mathieu MICHEL.

Fait et délibéré à LA CRAU, le 27 janvier 2022

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre de Gestion, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Pour extrait conforme,

Le Président du CDG 83,



Christian SIMON,
Maire de LA CRAU,
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée